

LES MENTIONS GÉNÉRALES À FAIRE APPARAÎTRE

DEVIS & FACTURE

- ✓ Date du devis et de la facture
- ✓ Nom, raison sociale et adresse de l'entreprise, forme juridique de l'entreprise et capital social pour les sociétés à capital
- ✓ Pour les artisans, numéro au Répertoire des métiers
Pour les sociétés, numéro de RCS
- ✓ Numéro individuel d'identification à la TVA de l'entreprise et le cas échéant du client assujéti à la TVA
- ✓ Nom et adresse du client
- ✓ Adresse de facturation (si différente)
- ✓ Adresse du chantier (uniquement pour les devis RGE: indiquer le numéro de parcelle cadastrale pour les adresses sans numéro de rue)

EN +

JOINDRE AU DEVIS ET FACTURE L'ATTESTATION D'ASSURANCE DÉCENNALE

DEVIS UNIQUEMENT

- ✓ Durée de validité de l'offre
- ✓ Délai / date d'exécution des travaux à la signature du devis
- ✓ Coordonnées de l'assureur RC et/ou décennale ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie
- ✓ Coordonnées du médiateur de la consommation de l'entreprise
- ✓ Caractère gratuit ou payant du devis
- ✓ Mention sur la politique de confidentialité de l'entreprise
- ✓ Mention Bloctel, en cas de recueil des coordonnées téléphoniques d'un consommateur, ex: "Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site bloctel.gouv.fr"

EN +

SI L'ENTREPRISE À DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, MENTIONNER LEUR EXISTENCE SUR LE DEVIS, INDIQUER OÙ LES CONSULTER (AU VERSO DU DEVIS, SUR LE SITE INTERNET DE L'ENTREPRISE...)



À NOTER

La rédaction d'un devis est obligatoire pour toute prestation de dépannage, réparation ou entretien dans le secteur du Bâtiment et de l'équipement de la maison QUEL QU'EN SOIT LE MONTANT.

- ✓ Décompte détaillé (et description) de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire
- ✓ Prix horaire ou forfaitaire de la main d'œuvre
- ✓ Prix de l'enlèvement et de la gestion des déchets
- ✓ Le cas échéant, frais de déplacement et tous autres frais annexes
- ✓ Somme globale à payer HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables à chaque prestation et produit
- ✓ Le cas échéant, "autoliquidation" / "TVA non applicable, article 293 B du CGI"
- ✓ Modalités de paiement et d'exécution du contrat

FACTURE UNIQUEMENT

- ✓ Numéro de facture, (unique et chronologique)
 - ✓ Date de la réalisation (achèvement) des travaux
 - ✓ Mention sur l'acceptation du règlement par chèque et par carte bancaire pour les adhérents des centres de gestion agréés
- NOUVEAU DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2021**
- ✓ Mention de l'existence et de la durée de la garantie légale de conformité pour les fournisseurs et installateurs des appareils électroménagers, des articles d'éclairage et luminaires, des éléments d'ameublement

POUR EN SAVOIR +

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE CAPEB DÉPARTEMENTALE !